REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ARRÊT ID: 077-217700566-20240409-02_2024-AR

Département de SEINE ET MARNE Arrondissement de FONTAINEBLEAU Canton de FONTAINEBLEAU Commune de BURCY 01 64 24 07 62 burcy-mairie@orange.fr

PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DE L'EGLISE A compter du 09 avril 2024 pour une durée indéterminée

Le Maire de BURCY

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5;

Vu les pouvoirs de police du Maire,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.123-27 et R.123-52;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

Vu le rapport de constat établi en avril suite à leur visite du 18 mars 2024 par le cabinet d'architecte en charge du dossier

Considérant que suite à une expertise, des faiblesses dans la structure de l'église ont été mises en évidence, la sécurité des personnes étant engagée, il convient de réaliser des travaux.

Considérant qu'il y a lieu, dans Intérêt de la sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'église

ARRÊTE

Article I : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'Eglise Saint Amand est provisoirement interdit au public, à compter du 09 avril 2024 pour une durée indéterminée.

Article 2: La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de rétablissement et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

Article 3: Monsieur le Maire de BURCY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, le groupement de gendarmerie de la chapelle-la-reine chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- A la Paroisse de Puiseaux
- Diffusion sera faite aux modes de publication (réseaux et affichage)
- A l'Architecte des Bâtiments de France

A Burcy, le 09 avril 2024 Le Maire, Philippe CHALMETTE

